

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 décembre 2019  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**PR SENCE EN COURS DE S ANCE :**

M. Richard Ryan

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :**

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEILLER DESOUSA ET DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE BOIVIN-ROY   L'ARTICLE 80.01 (30.04) :**

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEILLER DESOUSA ET DE LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE BOIVIN-ROY   L'ARTICLE 80.01 (30.04) :**

M. Marvin Rotrand.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  AUX ARTICLES 80.01 (30.01)   80.01 (30.04) :**

Mme Christine Black, Mme Sue Montgomery, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS LORS DU VOTE ENREGISTR  AUX ARTICLES 80.01 (30.01)   80.01 (30.04) :**

M. Marvin Rotrand.

**AUTRES PR SENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - analyse et contr le de gestion  
M. Michel Turcotte, Analyste-r dacteur

---

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1<sup>er</sup> décembre 2019 « Journée mondiale de lutte contre le SIDA », le 2 décembre 2019 « Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage », le 3 décembre 2019 « Journée internationale des personnes handicapées » et le 18 décembre 2019 « Journée internationale des migrants ».

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre des conseillères et conseillers, soient : M. François Limoges et Mme Marianne Giguère.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à mettre à leur agenda la 5<sup>e</sup> édition de Cité Elles Montréal, qui se tiendra les 24 février, 13 et 14 mars 2020. La présidente du conseil sollicite les membres du conseil à agir comme mentors auprès des participantes lors de cette simulation, et les invite à remplir la feuille de disponibilité. La présidente du conseil les remercie à l'avance de leur intérêt et de leur disponibilité.

La présidente du conseil mentionne également que le Bureau de la présidence du conseil communiquera davantage sur les nouvelles formations offertes en 2020.

Pour terminer, la présidente du conseil indique que la responsable de la Culture au comité exécutif, Mme Magda Popeanu, invite les membres du conseil à découvrir les musées montréalais, et remettra à cet effet un laissez-passer double pour le musée Pointe-à-Callières à chacun des membres du conseil.

La présidente du conseil souligne qu'il s'agit du dernier conseil pour 2019 et souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

---

Avant de débiter la période de questions, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège en ce qui a trait à ses propos tenus lors du dernier conseil, qui ont été qualifiés de « sexistes », selon lui, à travers l'une des décisions de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong. Il interprète cette décision comme ayant porté atteinte à ses privilèges.

M. Perez dépose une lettre adressée à la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dont l'objet est : « Respect des droits des élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ». Il souhaite une réponse à ce sujet.

La présidente cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. Ce dernier explique que n'ayant pas pris connaissance de la lettre déposée, il laisse à la présidente le soin d'y donner la suite appropriée.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention. Elle précise que sa position demeure inchangée. Elle clôt le débat en invoquant les articles 101 à 103 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand soulève une question de privilège. Il réitère sa confiance au chef de l'opposition officielle. Il mentionne également l'importance de l'impartialité durant les travaux du conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, comment expliquer l'acquisition d'un terrain à l'Île Bizard au prix de 250 000 \$, alors que sa valeur au rôle d'évaluation est de 85 000 \$ / Comment justifier cette acquisition à trois fois la valeur foncière

Avant de poser sa question, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy mentionne que le père de la conseillère Christine Black est décédé cette fin de semaine des suites d'un cancer. Cela explique son absence au conseil. Elle ajoute également que les membres du conseil sont en pensées avec la conseillère Black et sa famille en cette période de deuil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration peut expliquer les raisons pour lesquelles elle fait appel à des services externes plutôt que d'utiliser l'expertise interne du Service des affaires juridiques (SAJ) / Quels sont les critères d'évaluation pour déterminer si un dossier doit être traité par le SAJ ou par un fournisseur externe
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Eric Alan Caldwell)	Nouvelle bretelle d'accès de l'autoroute 25, à Rivière-des-Prairies – Que peut-on envisager dans ce dossier à la suite des échanges entre le Ministère des transports et la Ville / Demande un échéancier pour les citoyens de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord à ce sujet
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Benoit Dorais)	Demande des éclaircissements quant à l'utilisation des policiers plutôt que des cadets concernant la circulation sur les chantiers / Exprime le souhait que l'Administration effectue une gestion plus serrée du temps des policiers sur les chantiers
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration a consulté la communauté irlandaise concernant la dénomination de la nouvelle station du REM dans Griffintown / Aimerais une consultation publique à ce sujet afin que puisse s'exprimer la communauté irlandaise
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Dans le dossier des autobus supplémentaires prévus en janvier 2020, à la station Deux-Montagnes - Demande des informations quant à l'imputabilité de la haute direction de la Société de transport de Montréal / Quel est le point de vue de l'Administration concernant l'augmentation de salaire du directeur général de la STM
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Est-ce que l'Administration va amender la réglementation municipale en regard de l'usage du cannabis sur le domaine public ? / En date du 1 <sup>er</sup> novembre 2019, est-il autorisé de consommer du cannabis sur le domaine public

---

À 13 h 45,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Suzanne Décarie	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Demande des précisions en matière de gestion animalière et d'un futur centre animalier / Aimerait obtenir des engagements et un échéancier de la part de l'Administration
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Qu'est-ce que l'Administration compte faire dans le dossier des trois fermetures de YMCA / Aimerait connaître les solutions concrètes qui sont envisagées à ce sujet
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Aimerait connaître le plan d'action qui sera mis de l'avant par le SPVM en matière de profilage racial / Exprime le souhait que des résultats rapides soient observés

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 00.

---

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

---

## CM19 1267

### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.08.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

Le conseiller Rotrand prend la parole et dépose, appuyé par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, une motion à être présentée au conseil municipal du mois de janvier 2020, et qui se lit comme suit : « Motion visant à attribuer le nom de Warren Almand à un lieu situé sur le territoire de la Ville de Montréal avant le 7 décembre 2021, date qui marquera le cinquième anniversaire de son décès ».

Le leader de la majorité remercie le conseiller Rotrand pour le dépôt de cette motion, et poursuit avec la suite de l'ordre du jour.

---

**CM19 1268**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 décembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019.

---

Un débat s'engage.

---

**CM19 1269**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le service d'halte-garderie à l'hôtel de ville lors la période de questions du public au conseil municipal**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la présidence du conseil à la suite du rapport d'étude et des recommandations portant sur le service d'halte-garderie à l'hôtel de ville lors la période de questions du public au conseil municipal, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430010

---

**CM19 1270**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, et le conseil en prend acte.

04.05 1193430009

---

## 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 05.01 Résolution CA19 12 286 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander à Hydro-Québec de procéder à l'enfouissement de la ligne d'alimentation entre les postes Longue-Pointe et Langelier dans le cadre du projet de prolongation de la ligne bleue et demander au conseil de la Ville de Montréal d'appuyer la demande de l'arrondissement d'Anjou

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

### Par Mme Laurence Lavigne Lalonde

- Dépôt d'une réponse écrite à la question posée par M. Dominic Perri le 18 novembre 2019 concernant certains contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

### Par Mme Rosalie Filato

- Dépôt d'une réponse écrite à la question posée par M. Abdelhaq Sari le 16 septembre 2019 concernant les voitures de fonction lors d'un prêt de service

---

## 7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019.

---

### CM19 1271

#### Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.e.s en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 6 octobre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier confirmant la participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de M. Luc Rabouin, nouvel élu du conseil municipal, à la suite de l'élection partielle du 6 octobre 2019, à titre de maire d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et le conseil en prend acte.

07.02 1192904004

- 
- 7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

- 
- 7.04 Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements
-

**CM19 1272**

**Dépôt du rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier sur les déclarations de réception d'un avantage par les élus, et le conseil en prend acte.

07.05 1192904005

---

**CM19 1273**

**Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2018**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2018, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06 1197404003

---

**CM19 1274**

**Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.07

---

**CM19 1275**

**Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général portant sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) (Art. 57.1.10 et 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*)**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal intitulé : Rapport sur le projet de désinfection des eaux usées à l'ozone à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte - Appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.08 (ajout)

---

**8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

**CM19 1276**

**Dépôt du rapport d'étude et recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conseil municipal du 21<sup>e</sup> siècle »**

Mme Chantal Rossi, à titre de vice-présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conseil municipal du 21<sup>e</sup> siècle » ainsi que les recommandations émises à cet effet, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

---

**15 – Déclaration / Proclamation**

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

**CM19 1277**

**Déclaration pour assurer la protection et la mise en valeur du secteur ouest de L'Île-Bizard par l'obtention du statut de paysage humanisé**

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2002, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61-01), qui introduit le statut de paysage humanisé afin de favoriser la protection de territoires habités dans lesquels les activités humaines se sont développées en harmonie avec la nature;

Attendu que le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026) porte sur une portion commune au territoire du paysage humanisé de l'île Bizard et vise une approche complémentaire qui contribue à la même ambition de protéger et de mettre en valeur les milieux naturels de l'ouest montréalais;

Attendu que la loi définit le paysage humanisé comme suit : « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnées au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine »;

Attendu que le projet de constituer un paysage humanisé sur le territoire de L'Île-Bizard qui figure au Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île-Bizard, est issu d'une consultation publique qui s'est tenue en 2005;

Attendu que la Table de concertation du paysage humanisé de L'Île-Bizard a été mise en place en 2010 afin de réunir différents acteurs du milieu pour développer le projet;

Attendu que le projet est né d'une volonté des collectivités locales et régionales comme en témoignent les résolutions venant de différentes instances;

Attendu que les travaux de la Table de concertation du paysage humanisé de L'Île-Bizard ont permis l'élaboration de la demande de reconnaissance déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en 2015;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confirmé, en 2015, que le projet de paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard correspond aux exigences pour se qualifier comme paysage humanisé;

Attendu que le Comité de mise en oeuvre du projet, qui réunit un ensemble de partenaires locaux, a été créé en 2016 et a produit le Document complémentaire au plan de conservation du paysage humanisé projeté, déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en mars 2017, conjointement avec le dépôt du Plan de conservation;

Attendu que le territoire québécois compte près de 10 % d'aires protégées et a pour cible une protection de 17 % du territoire d'ici 2020, avec des aires protégées qui sont représentatives des différentes régions du Québec;

Attendu que le sud du Québec doit composer avec les pressions de développement les plus importantes et la plus faible progression d'aires protégées au Québec;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (2012) identifie une importante portion du territoire couvert par le projet du paysage humanisé de L'Île-Bizard comme faisant partie de la Trame verte et bleue du Grand Montréal;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de Montréal (2012) a pour objectifs de « protéger 17% du territoire du Grand Montréal », de « protéger les paysages d'intérêt métropolitain », de « mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques » et « d'augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées »;

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015) a pour objectif d'« accroître à moyen terme la part des aires protégées terrestres à 10 % du territoire et davantage, à plus long terme » (p.85). Pour ce faire, il propose notamment l'intervention suivante : « Poursuivre la démarche visant à obtenir du gouvernement du Québec un statut de paysage humanisé pour la partie ouest de L'Île-Bizard, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel » (p.180);

Attendu que le projet du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard a pour grandes orientations :

1. Assurer la pérennité des activités agricoles et favoriser leur dynamisme;
2. Connaître, protéger et mettre en valeur la biodiversité;
3. Connaître, protéger, mettre en valeur et faire connaître les patrimoines naturel et culturel;
4. Conserver et développer les activités récréotouristiques et éducatives.

Attendu que la désignation du paysage humanisé de L'Île-Bizard permettrait l'atteinte des différents objectifs visés par et le Plan de développement de la zone agricole et le Plan Montréal durable 2016-2020 et des autres outils de planification précédemment cité.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Normand Marinacci

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réaffirme officiellement sa volonté de protéger et mettre en valeur la biodiversité, les paysages et les patrimoines du territoire couvert par le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard;
- 2- que la Ville de Montréal demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, de prioriser le dossier du projet de paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard en vertu de la « Loi sur la conservation du patrimoine naturel »;
- 3- que la Ville de Montréal soumette aux instances décisionnelles de la Communauté métropolitaine de Montréal la présente demande afin qu'elle soit acheminée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue de l'octroi d'un statut de paysage humanisé.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole respectivement aux conseillers Sylvain Ouellet et Normand Marinacci.

Les conseillers Ouellet et Marinacci prennent à tour de rôle la parole et présentent conjointement la déclaration. Ils en profitent pour résumer le processus devant mener à la concrétisation du projet de statut de paysage humanisé dans l'ouest de L'Île-Bizard afin de conserver ce secteur naturel unique.

La présidente du conseil remercie les conseillers Ouellet et Marinacci pour leurs interventions.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM19 1278****Déclaration pour les 10 ans du tremblement de terre en Haïti**

Attendu que le 12 janvier 2010, un séisme d'une magnitude évaluée entre 7 et 7,3, sur l'échelle de Richter, a secoué la capitale haïtienne Port-au-Prince ainsi que ses environs;

Attendu que plus de 200 000 personnes ont perdu la vie et quelque 300 000 personnes ont été blessées à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010;

Attendu que 1,5 million de personnes se sont retrouvées sans logis à la suite du séisme dévastateur;

Attendu que le gouvernement haïtien a évalué, en 2010, que les dégâts occasionnés par le séisme représentaient au bas mot 8 milliards de dollars américains;

Attendu que la communauté internationale s'est mobilisée à la suite du séisme pour venir en aide à Haïti. À la conférence des donateurs pour Haïti, tenue à New York en mars 2010, 10 milliards de dollars ont été promis pour la reconstruction;

Attendu que dix ans plus tard, les défis restent grands en Haïti, dont la reconstruction n'est toujours pas achevée;

Attendu que dès février 2010, un programme spécial de parrainage humanitaire dédié à la population haïtienne a été mis en place par le gouvernement du Québec. Entre 2010 et 2015, près de 5500 personnes sont ainsi accueillies, principalement à Montréal;

Attendu que près de 120 000 personnes d'origine haïtienne ont choisi de s'établir à Montréal;

Attendu que la présence affirmée de la population haïtienne dans le paysage culturel, économique, politique et sportif montréalais est le signe d'une communauté nombreuse et dynamique, bien implantée dans la métropole depuis plusieurs décennies;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois  
M. Josué Corvil  
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal souligne le 10<sup>e</sup> anniversaire du tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a bouleversé Haïti, et le monde entier;
- 2- que la Ville de Montréal réitère l'importance de la communauté haïtienne dans la vitalité de la métropole et qu'elle s'engage à continuer de la soutenir afin d'en assurer le dynamisme.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse présente cette déclaration en soulignant que le 12 janvier prochain, cela fera 10 ans qu'un tremblement de terre a dévasté Haïti, coûtant la vie à plus de 200 000 personnes. Madame Plante évoque notamment la force du peuple haïtien qui fait preuve de résilience pour se relever de cette tragédie et l'apport de la communauté haïtienne dans la vitalité économique et culturelle de Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

Le conseiller Corvil mentionne que nous avons tous un devoir de mémoire concernant ce triste anniversaire. Le conseiller précise également qu'il était 16 h 53, le 12 janvier 2010, lorsque ce séisme est survenu et que c'est une nation toute entière qui a été bouleversée à jamais. Pour terminer, le conseiller invite la population à participer aux cérémonies de commémoration à la TOHU, le 12 janvier prochain.

La présidente du conseil remercie le conseiller Corvil pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 04, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM19 1279

**Accorder un contrat à GFL environmental inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent (lots #1 et #3), pour une dépense totale de 2 303 122 \$, taxes incluses et un contrat à Les entreprises PEP 2000 inc. pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle (lot #2), pour une dépense totale de 3 316 705 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17811 (9 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022 - Ajustement total de 133 419 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, GFL environnemental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les lots #1 et #3 et à Les entreprises PEP 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot #2, pour une période de 36 mois, les contrats pour le transport de matières résiduelles par conteneurs ou par camions, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17811 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GFL environmental inc.	#1 et #3	2 303 122 \$
Les entreprises PEP 2000 inc.	#2	3 316 705 \$

- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 43 886 \$ en 2021 et de 89 533 \$ en 2022, pour un ajustement total de 133 419 \$;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM19 1280**

**Accorder un contrat à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 34 mois avec possibilité de prolongation d'un an - Dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17886 (4 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022 - Ajustement total de 16 951 \$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Excavations Vidolo ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 34 mois, un contrat pour le chargement de matières résiduelles à l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, pour une dépense totale de 804 857 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17886 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 6 256 \$ en 2021 et de 10 694 \$ en 2022, pour un ajustement total de 16 951 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197075002  
80.01 (20.02)

**CM19 1281**

**Accorder à 9187-0451 Québec inc. un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés - Dépense totale de 603 910,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10308 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9187-0451 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication et l'installation de gardes de sécurisation machines bâtiment et de procédés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 471 226,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10308;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 683,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196935002  
80.01 (20.03)

**CM19 1282**

**Approuver un projet d'entente entre Ville de Montréal et la Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), pour une période d'un an avec prolongation automatique de cinq ans, afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec - Dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et Fiducie Desjardins inc. pour gérer et conserver le patrimoine fiduciaire du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Démix, cellules numéros 2 et 3), afin de se conformer au décret 1351-95 du gouvernement du Québec, en date du 11 octobre 1995;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 043,28 \$, taxes incluses, pour les six années de l'entente;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer ladite entente ainsi que tout document pouvant y donner suite pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438012  
80.01 (20.04)

---

**CM19 1283**

**Approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville sous-loue de Boscoville, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, des espaces d'une superficie de 24 731 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, pour un terme d'un an, soit du 8 novembre 2019 au 7 novembre 2020 - Dépense totale de 235 821,36 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de sous-bail par laquelle la Ville de Montréal sous-loue de Boscoville, pour une période d'un an, à compter du 8 novembre 2019, des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 24 731 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 235 821,36 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-bail.
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042007  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM19 1284

**Autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD / Approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 646 747,37 \$ USD (996 421,04 \$ CDN, taxes incluses) pour la mise à jour des fonctions de mobilité dans les autos-patrouilles pour le projet de mise à jour de Répartition Assistée par Ordinateur (RAO) incluant la géolocalisation des policiers pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 354 401,21 \$ USD à 7 001 148,58 \$ USD;
- 2- d'approuver un projet d'avenant no 6 à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190206001  
80.01 (20.06)

---

#### CM19 1285

**Exercer la première option de prolongation du contrat accordé (CG17 0041) à Service d'entretien ménager Alphanet inc., pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, et autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première année d'option de prolongation du contrat accordé à Service d'entretien ménager Alphanet inc. (CG17 0041) et d'autoriser une dépense de 263 347,08 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien sanitaire du quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 750 056,68 \$ à 1 013 403,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197157010  
80.01 (20.07)

---

#### **CM19 1286**

**Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 191 278,16 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de contrat de services et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194794003  
80.01 (20.08)

---

#### **CM19 1287**

**Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 746 571 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » dans le cadre du contrat accordé à Centre Agricole JLD inc. (CG16 0698) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 112 900,14 \$ à 1 859 471,14 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1191541001  
80.01 (20.09)

---

#### **CM19 1288**

**Accorder un contrat à Veolia ES Canada Si inc. pour l'exécution de travaux de nettoyage et d'inspection sur le réseau d'égouts de la Ville de Montréal - Dépense totale de 563 359,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17847 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Veolia ES Canada Si inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de nettoyage et d'inspection du réseau d'égouts de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 465,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17847;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 893,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438029  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM19 1289**

**Accorder un contrat à L'Arsenal (Thibault & associés), pour l'acquisition d'un poste de commandement mobile du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 595 728,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17709 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à L'Arsenal / Thibault et associés (2968-8280 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un poste de commandement mobile, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 387 589,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17709 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 208 138,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922018  
80.01 (20.11)

---

### CM19 1290

**Conclure une entente-cadre avec UBA inc., pour une période de 36 mois, sans option de renouvellement, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval - Dépense totale de 561 940,31 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17765 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac destiné aux opérations d'assainissement de l'eau ainsi qu'à l'entretien des piscines de la Ville de Montréal et de la ville liée de Dorval;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme UBA inc., un contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée de 488 643,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17765;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 296,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198551001  
80.01 (20.12)

---

### CM19 1291

**Accorder un contrat à Excavations L. Martel inc. pour des travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 902 495,57 \$ taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6406 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 902 495,58 \$, taxes, contingences, variation des quantités et incidences incluses, pour les travaux de concassage et de tamisage de pierres au parc Frédéric-Back;
- 2- d'accorder à Excavations L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 681 845,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6406;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 102 276,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 16 096,50 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198195001  
80.01 (20.13)

---

#### **CM19 1292**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à François Kassab MD. inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme François Kassab, M.D. inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels consistant à fournir des opinions et expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 151 077,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198548002  
80.01 (20.14)

---

#### **CM19 1293**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., consistant à fournir des opinions, des expertises médicales et témoigner devant le Tribunal Administratif du Travail, au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant le Tribunal Administratif du Travail, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 318 647,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198548001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1294**

**Approuver un projet d'addenda no. 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) (CG12 0464), organisme à but non lucratif, pour les services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda N° 2 à la convention conclue avec l'organisme à but non lucratif, Le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la fourniture des services éducatifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation de la nature, de services d'accueil, de comptoirs de rafraîchissements et de location d'équipements de plein air d'hiver;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191683002  
80.01 (20.16)

---

**CM19 1295**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec STI Maintenance inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17803 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, par laquelle STI Maintenance inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services de développement d'applications, de configuration, de services d'analyse et d'intégration de systèmes dédiés à la gestion des actifs physiques de la Ville, pour une somme maximale de 917 500,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17803;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195006003  
80.01 (20.17)

**CM19 1296**

**Conclure des ententes-cadres, pour une période de 30 mois, avec les firmes suivantes, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 6, pour une somme de 845 066,25 \$, taxes incluses), Cofomo inc. (lot 7, pour une somme de 2 000 565 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17753 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 19-17753 :

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 6 - Architecture de sécurité TI	845 066,25 \$
Cofomo inc.	Lot 7 - Accompagnement ponctuel en opérations et gestion des infrastructures de sécurité	2 000 565 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198087002  
80.01 (20.18)

---

#### **CM19 1297**

**Autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 771 \$, taxes incluses, pour le projet de rénovation et d'agrandissement de la caserne 18 dans le cadre du contrat accordé à TLÀ architectes inc. et WSP Canada inc. (CG15 0344), majorant ainsi le montant total du contrat de 547 597,37 \$ à 623 368,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195350004  
80.01 (20.19)

---

#### **CM19 1298**

**Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal, pour un montant total de 1 897 653 \$, pour une période de cinq ans, soit un montant initial de 364 650 \$, indexé de 2 % par année, débutant en octobre 2020 et se terminant en octobre 2025, conditionnel à l'octroi du financement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197100003  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1299**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment, situé au 1700, rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 796 502 \$, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour les frais liés à l'opération du bâtiment situé au 1700 rue Saint-Denis, et pour la préouverture de BAnQ Saint-Sulpice, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191213002  
80.01 (20.21)

---

#### **CM19 1300**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 217 536,6 mètres carrés, longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 862 312,50 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Alain Moro, liquidateur de la succession de Mme Jocelyne Patry, un terrain longeant la rue Cherrier et la montée Wilson, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué des lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandir le Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'acte;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M<sup>e</sup> Simon Larin, notaire, et le Vendeur, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 3- de verser au domaine public les lots 4 589 401 et 4 590 761 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 4- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186037018  
80.01 (20.22)

---

### CM19 1301

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre, et monsieur Royal St-Pierre, aux fins de parc, un terrain vacant d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 287 437,50 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de mesdames Micheline St-Pierre, Sylvie St-Pierre, Rita St-Pierre et monsieur Royal St-Pierre, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 30 437,6 mètres carrés, situé au sud du chemin du Bord-du-Lac et à l'ouest de la 5<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, soit un montant maximal de 287 437,50 \$, taxes incluses, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 4 589 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer cette dépense conformément informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1191027001  
80.01 (20.23)

---

**CM19 1302**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Allen Entrepreneur Général inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 282 818,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10324;
- 3- d'autoriser une dépense de 642 422,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 128 484,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1197574002  
80.01 (20.24)

---

**CM19 1303**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc. aux fins de parc, un terrain vacant composé de 64 lots d'une superficie de 1 402 211,9 mètres carrés, situés à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, pour une somme de 83 931 750 \$, taxes incluses / Verser au domaine public les 64 lots**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Grilli développement inc., aux fins de parc, un terrain vacant, constitué des lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à proximité du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme de 73 000 000 \$, plus les taxes applicables, soit 83 931 750 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente, pourvu que cet acte soit, de l'avis du Service des affaires juridiques, substantiellement conforme au projet d'acte à être approuvé;
- 4- de verser au domaine public les lots 1 977 435, 1 977 436, 1 977 438, 1 977 439, 1 977 440, 1 977 441, 1 977 442, 1 977 444, 1 977 445, 1 977 446, 1 977 447, 1 977 448, 1 977 449, 1 977 450, 1 977 451, 1 977 452, 1 977 454, 1 977 456, 1 977 457, 1 977 458, 1 977 459, 1 977 460, 1 977 462, 1 977 463, 1 977 464, 1 977 465, 1 977 466, 1 977 467, 1 977 468, 1 977 469, 1 977 471, 1 977 475, 1 977 476, 1 977 477, 1 977 478, 1 977 479, 1 977 481, 3 617 233, 4 662 070, 4 662 071, 4 662 072, 4 472 099, 4 714 402, 4 714 404, 4 714 405, 4 714 406, 4 722 078, 4 784 735, 4 784 736, 4 784 737, 4 784 738, 4 784 739, 4 802 998, 4 802 999, 4 803 002, 4 803 003, 4 803 004, 4 803 005, 4 803 006, 4 803 007, 4 803 008, 5 046 826, 5 073 740 et 5 073 741, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1196037006  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1304**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme VMware, pour la période du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021, pour une somme maximale de 601 022,45 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410005  
80.01 (20.26)

---

#### **CM19 1305**

**Accorder un contrat à Concept Controls inc. pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses - Dépense totale de 259 998,88 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17393 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Concept Controls inc., un contrat pour la fourniture d'équipements de détection et de surveillance de l'environnement de matières dangereuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 617,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17393 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser un montant de 12 380,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198687001  
80.01 (20.27)

---

#### **CM19 1306**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 997 284,05 \$, pour une variation des quantités de l'ordre de 16,3 %, ainsi que pour le remplacement de certains biens prévus au catalogue, dans le cadre du contrat avec Bell Canada (CG15 0626), majorant ainsi le montant total du contrat de 12 244 206,81 \$ à 14 241 490,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198113006  
80.01 (20.28)

---

### CM19 1307

**Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17905 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'acquisition et le contrat d'entretien des logiciels HCL Notes et HCL Domino, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 639 834,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17905;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684006  
80.01 (20.29)

---

### CM19 1308

**Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft, pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture et l'entretien de logiciels de la firme Microsoft pour des licences Excel de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal pour une durée de trois ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, pour une somme maximale de 775 770,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tout autre document requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198057008  
80.01 (20.30)

---

Il est proposé par M. François Limoges  
appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1309**

**Accorder un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges  
appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Softchoice LP, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la prolongation du support étendu de Windows 7 ainsi que pour l'acquisition de licences Windows 10, pour la période du 14 janvier 2020 au 13 janvier 2023, pour une somme maximale de 2 540 927,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous autres documents requis par le soutien des licences du manufacturier Microsoft, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198057009  
80.01 (20.31)

**CM19 1310**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Cegid inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cegid inc., pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 745 569,40 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville et Cegid inc. établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197684004  
80.01 (20.32)

---

**CM19 1311**

**Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage des produits IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture de l'entretien et de l'acquisition des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 2 053 255,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 343 186,58 \$, taxes incluses, pour un règlement avec le manufacturier à la suite de la revue de conformité des droits d'utilisation des licences logicielles IBM;
- 3- d'approuver un projet d'addenda qui vise à entériner la conversion rétroactive des licences Spectrum Protect selon les modalités d'utilisation de logiciel régies par le contrat IBM « Passeport Avantage »;

- 4- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ, l'addenda selon les modalités du contrat IBM Passport Advantage, et tout autre document requis par le soutien et le règlement des licences du manufacturier IBM, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198410006  
80.01 (20.33)

---

#### **CM19 1312**

**Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée, un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2029 - Loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention par laquelle la Ville de Montréal loue à Vidéotron Ltée un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde, d'une superficie de 173 mètres, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2029, moyennant un loyer total pour l'année 2019 de 639,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042011  
80.01 (20.34)

---

#### **CM19 1313**

**Accorder un soutien totalisant 1 125 000 \$ à Défi sportif AlterGo, sur une période de trois ans, soit un soutien financier de 375 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 750 000 \$, pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo de 2020 à 2022 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services estimé à 750 000 \$, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198475003  
80.01 (20.35)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1314**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 162 270 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198445002  
80.01 (20.36)

---

**CM19 1315**

**Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$, à Mission Old Brewery, pour la période du 15 novembre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2019 afin de soutenir leur offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet d'addenda à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 2 500 \$ à l'organisme ci-après désigné pour la période du 15 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2019 afin de soutenir l'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri :

Organisme	Projet	Soutien additionnel recommandé 2019
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	2 500 \$

- 2 - d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CE19 0180), majorant ainsi le montant du soutien de 150 000 \$ à 152 500 \$;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1194970017  
80.01 (20.37)

**CM19 1316**

**Accorder un contrat à 8470863 Canada inc. pour la fourniture de services de webdiffusion des différentes instances municipales à l'hôtel de ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17636 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 536,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17636;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198113005  
80.01 (20.38)

---

#### **CM19 1317**

**Approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Anger, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest / Verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel Gestion Jean-Louis Julien inc. fait don à la Ville de Montréal, aux fins de parc, d'un terrain vacant d'une superficie de 2 567,4 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Gouin Ouest, près de la rue Angers, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de la création du Grand parc de l'Ouest, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de verser au domaine public le lot 1 977 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

1198295004  
80.01 (20.39)

---

#### **CM19 1318**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1,95 M\$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de divers projets de concertation en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 950 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation d'un projet de concertation décliné en six volets, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1190191005  
80.01 (20.40)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1319**

#### **Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2020)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

#### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2020)**

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Montgomery, Rouleau, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

#### **RÉSOLU**

en conséquence.

1193843013  
80.01 (30.01)

---

#### **CM19 1320**

##### **Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

##### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 286,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

#### **RÉSOLU**

en conséquence.

1193843015  
80.01 (30.02)

---

#### **CM19 1321**

##### **Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

##### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2020)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du xx décembre 2019 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2020 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2020 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2020 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le Service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2018.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2020 et prend effet à la plus tardive des dates suivantes : la date de son adoption et la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté.

## ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

### Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2020

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,64271 %</b>	<b>83,58580 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,35729 %</b>	<b>16,41420 %</b>
Baie d'Urfé	0,50618 %	0,51196 %
Beaconsfield	0,94154 %	0,95228 %
Côte-Saint-Luc	1,12829 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,69955 %	1,71894 %
Dorval	2,82806 %	2,86033 %
Hampstead	0,44637 %	0,45146 %
L'Île-Dorval	0,00314 %	0,00317 %
Kirkland	1,22820 %	1,24222 %
Mont-Royal	2,23895 %	2,26451 %
Montréal-Est	0,65027 %	0,65769 %
Montréal-Ouest	0,23927 %	0,24200 %
Pointe-Claire	2,57889 %	2,60832 %
Senneville	0,13069 %	0,13218 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,29848 %	0,30188 %
Westmount	2,43942 %	2,46726 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 19

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

1193843008  
80.01 (30.03)

---

**CM19 1322**

**Approbation d'une dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120 % et mandater le Service des finances afin qu'il exerce un suivi serré de l'allocation annuelle du programme PTI pour assurer le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises actuelles de la Politique de gestion de la dette en 2027**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande de dérogation temporaire de 2020 à 2026 de la limite du ratio d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 120%.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude et qui se lit comme suit :

« que la dérogation temporaire soit pour l'année 2020 ».

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que cette demande requiert un certificat du trésorier.

À 15 h 50, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux afin de consulter le greffier sur la recevabilité de l'amendement.

À 15 h 51, la présidente du conseil confirme que l'amendement est recevable en précisant qu'il ne s'agit pas d'un amendement au budget et que conséquemment, aucun certificat du trésorier n'est requis.

---

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement.

---

Le conseiller M. Alan DeSousa exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement du conseiller M. DeSousa.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Fumagalli (20)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Montgomery, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

**Résultat :** En faveur : 20  
Contre : 39

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (30.04)

---

À 16 h 27, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Miranda, Hénault et Fumagalli (19)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 19

Le vice-président du conseil déclare les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) adoptés à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

1193894001  
80.01 (30.04)

---

**CM19 1323****Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 - d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

1195978004  
80.01 (30.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1324**

**Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill dans le cadre du Projet McGill**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des servitudes d'occupation et de travail nécessaires pour la réalisation du projet d'installation d'ascenseurs, d'intégration de puits de ventilation naturelle et de réfection de la membrane d'étanchéité de la station de métro McGill, dans le cadre du Projet McGill, identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2019-171 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854003  
80.01 (30.06)

---

**CM19 1325**

**Autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 639 973,53 \$, taxes et contingences incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Maxi-Métal inc. (CG18 0122);
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922019  
80.01 (30.07)

---

**CM19 1326**

**Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.08)

---

#### **CM19 1327**

##### **Approuver le Rapport d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités 2018-2019 relatif au Fonds de développement des territoires;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1197386001  
80.01 (30.09)

---

#### **CM19 1328**

##### **Autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres, et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au dossier**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 200 000 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et qu'il s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- que le SIM confirme que cette contribution municipale d'une valeur d'au moins 200 000 \$ sera attribuée à un projet qui totalise un investissement global de 477 364 \$ en sécurité civile;

- 3- d'autoriser, à cette fin, la chef de section au Centre de sécurité civile, à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière qui atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts;
- 4- de confirmer que le SIM a déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et, à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adopté à l'unanimité.

1198712001  
80.01 (30.10)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1329**

##### **Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843007  
80.01 (42.01)

---

#### **CM19 1330**

##### **Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843009  
80.01 (42.02)

---

### **CM19 1331**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1193843012  
80.01 (42.03)

---

### **CM19 1332**

#### **Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2020)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1195205006  
80.01 (42.04)

---

**CM19 1333**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal ».

Adopté à l'unanimité.

1194750001  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM19 1334**

**Adoption - Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme visant la réalisation d'initiatives zéro déchet ».

Adopté à l'unanimité.

1191179013  
80.01 (42.06)

---

**CM19 1335**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien du réseau cyclable ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1198465001  
80.01 (42.07)

---

**CM19 1336**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 13 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 573 239 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

1194334003  
80.01 (42.08)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (45.01) à 80.01 (45.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1337**

**Approuver le Règlement R-036-3 modifiant le Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-036-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-036 intitulé « Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1190854004  
80.01 (45.01)

---

**CM19 1338**

**Approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique - technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-193 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 888 765 \$ pour financer le projet « Programme de rehaussement et entretien périodique – technologies métro (PREP-TM) » pour un terme de cinq (5) ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854005  
80.01 (45.02)

---

**CM19 1339**

**Approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA » pour un terme de cinq ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-198 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 4 684 512 \$ pour financer le projet « Démonstration minibus au TA », pour un terme de cinq ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854006  
80.01 (45.03)

---

**CM19 1340**

**Approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le Règlement R-201 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 64 004 992 \$ pour financer le projet « Acquisition bus articulés électrique (Pie-IX) » pour un terme de 15 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1190854007  
80.01 (45.04)

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM19 1341

**Conclure des ententes-cadres avec les firmes Électroméga ltée, Tacel ltée, Orange Trafic inc., Les Industries Précision Plus inc. et Néoelect inc. pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 6 233 357,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17588 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes ou seuls soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, pour la fourniture sur demande, des équipements de feux de circulation, dans le cadre du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires », pour les sommes maximales et les lots indiqués en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17588 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots d'articles	Montant maximal (taxes incluses)
Électroméga ltée	2, 7, 8, 9, 11 et 12	1 268 036,17 \$
Tacel ltée	3, 10 et 14	1 547 649,73 \$
Orange Trafic inc.	1	1 713 891,05 \$
Les Industries Précision Plus inc.	15	516 697,65 \$
Néoelect inc.	4	374 036,67 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 190 205,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Électroméga ltée;
- 3- d'autoriser une dépense de 232 147,46 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Tacel ltée;
- 4- d'autoriser une dépense de 257 083,66 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Orange Trafic inc.;
- 5- d'autoriser une dépense de 77 504,65 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences, pour l'entente avec Les Industries Précision Plus inc.;
- 6- d'autoriser une dépense de 56 105,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'entente avec Néoelect inc.;
- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM19 1342**

**Accorder un contrat à Radiance Média inc., pour la planification et l'achat média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de trois ans - Dépense totale de 757 627,76 \$, taxes incluses (dont 586 372,50 \$, taxes incluses, dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 19-17843 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour un service de planification et d'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 757 627,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17843;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196756003

---

**CM19 1343**

**Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à Montréal en Fêtes, pour l'année 2019, pour la réalisation de « Montréal en Fêtes : Place nordique et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux-Montréal / Autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes / Approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier à cet effet / Approuver un projet de convention de soutien technique à cet effet - Montant estimé du soutien technique : 125 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, pour l'année 2019, à l'organisme Montréal en Fêtes pour la tenue de l'événement « Montréal en Fêtes : Place Nordique et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien financier entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 125 000 \$ pour les deux volets de cet événement, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2019 » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197883003

---

**CM19 1344**

**Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à « Current, powered by GE », pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences, au montant de 500 000 \$, pour la création d'une entente-cadre collective pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1843;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la modification de la rubrique « Aspects financiers » du sommaire décisionnel en lien avec le contrat accordé à « Current, powered by GE », pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue (CM17 0766) afin de permettre au Service de l'approvisionnement d'utiliser les contingences au montant de 500 000 \$, taxes incluses, pour la création d'une entente-cadre collective pour les besoins ponctuels d'entretien des unités d'affaires.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1173113001

---

**CM19 1345**

**Accorder deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour la période 2020-2023 - Dépense totale de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 (lots 2 et 4) (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 4, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17805;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
Pépinière Jardin 2000 inc.	901 458,04 \$	2020-2023	716	2
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 283 667,71 \$	2020-2023	1031	4

2 - d'autoriser une dépense de 218 512,58 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 327 768,86 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198174001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1346**

**Approuver un avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. (CM19 1025) afin de retirer de la convention initiale les services de transport de neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une convention de modification no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Transvrac Montréal-Laval inc. (CM19 1025) afin de retirer de la convention initiale les services de transport de neige pour l'arrondissement du Sud-Ouest, modifiant ainsi la valeur du contrat de 13 610 327,94\$ à 12 679 120,29 \$, taxes incluses.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.06 1197711009

---

**CM19 1347**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06), pour une somme maximale de 486 884,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 459310 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Eurovia Québec Grands Projets inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la réalisation de travaux de réfection de diverses structures (projet 19-06), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 884,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459310;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197000003

---

**CM19 1348**

**Approuver un projet d'addenda 2 modifiant, sans dépense additionnelle, la convention de services professionnels intervenue avec la firme Services intégrés Lemay et associés inc. (CM15 0783) concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1862;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda n° 2 à intervenir entre la Ville de Montréal et Lemay Co inc. (anciennement Services intégrés Lemay et associés inc.) modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc. concernant l'accompagnement LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ), dans le cadre du projet de redéveloppement du site Outremont (CM15 0783), et ce, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196626005

---

**CM19 1349**

**Autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707) majorant ainsi le montant total du contrat à 437 293,04 \$ à 522 266,74 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1857;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 973,70 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux d'infrastructures routières et d'aménagement de parcs pour 2018-2019 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre du contrat accordé à AXOR experts-conseils inc. (CE18 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 437 293,04 \$, taxes incluses, à 522 266,74 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1196765029

---

**CM19 1350**

**Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke**

Considérant la décision de la Société d'habitation et de développement de Montréal de conclure un contrat de financement au montant de 30 578 006 \$, pour un terme de cinq ans, avec la Banque Royale du Canada;

En conformité avec le paragraphe b) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1867;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, auquel intervient la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour garantir le prêt au montant de 30 578 006 \$, pour une durée de cinq ans, concernant l'immeuble Brennan-Duke.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1196944002

---

*À 17 h 02, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, suspend les travaux jusqu'à 19 h.*

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 décembre 2019  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 16 décembre 2019, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville,  
Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :**

M. Peter McQueen

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AUX ARTICLES 30.06 À 30.07 :**

Mme Christine Black, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

**1 - Période de questions du public**

Avant d'appeler le point « Période de questions du public », la présidente du conseil invite les membres du conseil à compléter les feuilles de disponibilité qu'ils trouveront sur leur bureau, et ce, dans le cadre de la cinquième édition de Cité Elles MTL 2020, une formation et simulation du conseil municipal destinée aux femmes intéressées par la politique municipale. La présidente du conseil invite à nouveau les membres du conseil à remplir le formulaire de disponibilité et à le laisser à la table du Greffe à la fin de la séance, en les remerciant à l'avance de leur implication.

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Souhaite connaître les intentions de l'Administration afin de faire face aux changements climatiques / Exprime son opinion quant à la nécessité d'aller au delà de la zone de confort de la population <b>Dépôt de document</b>
M. Hans Marotte	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Demande si l'Administration peut mener rapidement les négociations en vue de conclure une entente avec le Syndicat des cols bleus de Montréal dans les meilleurs délais / Commentaires sur les opportunités à saisir dans ces négociations
Mme Deanne Delaney	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Demande de rencontre à l'Administration dans le cadre du projet de sauvegarde du parc Meadowbrook / Souhaite de joyeuses fêtes à tous <b>Dépôt de document</b>
M. Mathieu Grondin	M. Craig Sauvé (M. Benoît Langevin)	Demande que l'offre de services soit augmentée en ce qui a trait aux autobus durant la nuit, dans un contexte où le métro de Montréal ne peut pas être ouvert, sauf de manière sporadique / Aimerais connaître le point de vue de l'opposition à ce sujet
M. Solon Bellefleur	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Demande à qui on doit s'adresser pour pouvoir faire retirer les blocs de béton bloquant l'accès au stationnement de son organisme / Questionne la nature des documents manquants au dossier <b>Dépôt de document</b>
M. Alexander Montaganano	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Questionne les décisions budgétaires touchant l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Aimerais davantage d'explications concernant les variations budgétaires entre les anciennes banlieues comme l'arrondissement de Saint-Laurent et son arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
M. Lara Kaluza	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (M. Lionel Perez)	Est-ce que l'Administration peut permettre la prolongation des heures d'ouverture des petits commerces indépendants, les fins de semaine, après 17 h / Demande le point de vue de l'opposition officielle à ce sujet
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande pourquoi il n'y aura pas de travaux de pavage dans l'arrondissement d'Outremont, en 2020 / Est-ce que les études d'auscultation des rues sont publiques
M. Hugues Poitras	M. Sylvain Ouellet	Refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Pourquoi les nouvelles constructions présentent encore des entrées de garage en pente vers le sous-sol / Exprime le souhait de mieux comprendre la situation qui prévaut dans sa résidence puisqu'il a refait toute sa plomberie afin de répondre aux normes d'aujourd'hui
Mme Meriem Sagouma	Mme Valérie Plante (M. Benoît Dorais)	Licenciement collectif touchant les travailleurs en entretien du marché Bonsecours - Exprime le souhait de conserver les emplois qui doivent être supprimés en janvier 2020 / Demande les raisons de ce licenciement collectif <b>Dépôt de document</b>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Martin Dion	Mme Rosannie Filato (M. Craig Sauv�)	Inondations aux stations de m�tro Square-Victoria-OACI et Pie-IX - Aimerait conna�tre le plan d'�vacuation pour les personnes � mobilit� r�duite dans cette situation / Demande une copie du plan d'�vacuation
M. Charles Linstant-Martin	Mme Val�rie Plante (M. Fran�ois William Croteau)	Souhaite l'intervention de la mairesse dans le litige qui oppose son organisme � l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, plus pr�cis�ment en lien avec l'�mission du permis de stationnement / Demande quels sont les documents manquants identifi�s par l'arrondissement
Mme Catherine Lapointe	Mme Val�rie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Nage synchronis�e - Demande la r�vision du crit�re « lieu de r�sidence » dans le cadre de l'octroi des subventions � l'organisme Montr�al Synchro / Souhaite une analyse globale de toutes les particularit�s en mati�re d'entra�nement de la natation artistique
Mme Mathilde Charron	Mme Val�rie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Anneau de glace r�frig�r�e – Souhaite obtenir une date de mise en chantier dans le projet d'un anneau de glace r�frig�r�e de 400 m�tres au parc Angrignon / Exprime l'espoir d'obtenir cet anneau de glace r�frig�r�e

  20 h 01,

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par M. Benoit Dorais

de prolonger la p riode de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conform ment   l'article 53 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agr e e.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Dans le cadre du budget 2020, aimerait savoir quels sont les montants que les locataires devront payer en regard des taxes municipales / Combien y a-t-il de propri�taires sur l'�le de Montr�al et de nombre de versements
M. Matthew James Chapman	Mme Val�rie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Demande si l'Administration rencontrera les repr�sentants de la Commission de l'�cofiscalit� du Canada (principe de pollueur-payeur) / Aimerait savoir comment la Politique d'approvisionnement responsable et �quitable de la Ville de Montr�al se refl�tera dans la prise de d�cisions
M. Ga�tan Mailloux	M. Sylvain Ouellet	Refolements d'�gouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – Exprime ses doutes quant � la proposition du comblement de la pente de garage afin de pr�venir une inondation / Exprime plusieurs pr�occupations concernant cette id�e, notamment en termes de co�ts et de perte de valeur d'une r�sidence
M. Fran�ois Picard	M. Benoit Dorais (Mme Rosannie Filato)	Se questionne sur des aspects li�s � la discrimination syst�mique lors de l'embauche � la Ville et demande qu'une firme sp�cialis�e puisse valider les m�thodes de calcul servant aux statistiques � ce sujet / Propose de suivre une m�thode scientifique plut�t que celle retenue dans le rapport remis au SPVM « Les interpellations polici�res � la lumi�re des identit�s racis�es des personnes interpell�es », ao�t 2019

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francis Miquet	M. Jean-François Parenteau	Pourquoi le nouveau Règlement sur les émissions de contaminants dans l'air ne vise pas les substances toxiques émises lors de la cuisson au bois et pourquoi ne pas interdire la cuisson au bois / Comment faire respecter le Règlement sur le contrôle des émanations industrielles et est-ce que la cuisson au bois sera interdite durant les épisodes de smog
M. Gilbert Bauer	M. François William Croteau (M. Éric Alan Caldwell) (M. Craig Sauv�)	Sera-t-il possible de payer en esp�ces avec les nouvelles bornes de stationnement intelligentes / Parmi les 300 nouveaux autobus � venir, est-ce qu'il y aura des autobus articul�s <b>D�p�t de document</b>
M. Jordan Robson-Cramer	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Demande � quel moment les amendes concernant l'ouverture des commerces ind�pendants en-dehors des heures permises seront retir�es / Exprime ses pr�occupations quant � la survie des commerces dans cette situation

---

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyennes et des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions du public close   20 h 33. Elle remercie les six personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont d plac .e.s pour poser leur question et pour faire  tat de leurs dol ances aux membres du conseil.

\* aucune personne s'identifiant comme autre n'a pos  de question.

---

  20 h 34, le conseil reprend ses travaux.

La pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, c de la parole au leader de la majorit , M. Fran ois Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

Le leader de la majorit  indique qu'il proposera la r union, pour fins d' tude, des articles 20.11   20.15, et par la suite il appellera les articles 51.01   51.03 traitant des nominations, afin de faire co ncider l' tude de ces articles avec la pr sence d'invit s. Il indique  galement qu'il proposera de regrouper en un seul bloc les articles traitant du Techno-Parc, soit 20.17, 20.30, 30.11 et 51.01, et de proc der   leur  tude   la suite des articles sur les nominations; puis de reprendre le cours normal de l'ordre du jour.

---

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par M. Benoit Dorais

Et r solu :

de r unir, pour fins d' tude, les articles 20.11   20.15 de l'ordre du jour.

Adopt    l'unanimit .

---

#### CM19 1351

**Approuver la premi re convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., un espace   bureaux additionnel situ  au 4305, rue Hogan   Montr al, pour les besoins de la Commission des services  lectriques de Montr al (CSEM), pour un terme de 4 ans et six mois et demi, soit du 15 juin 2019 au 31 d cembre 2023, pour un loyer total de 206 890,39 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1868;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Investissements Dalu inc., un espace à bureaux utilisé pour les besoins de la Commission des services électriques de Montréal, d'une superficie de 3 200 pieds carrés, situé au 5305, rue Hogan, moyennant un loyer total de 206 890,39 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer ledit projet de convention de modification de bail pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1190649013

---

#### **CM19 1352**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Côte-des-Neiges (0709), située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 617 376,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-18381 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Côte-des-Neiges, située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 067 077,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18381;
- 3- d'autoriser une dépense de 413 415,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 136 884,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.12 1198183005

---

**CM19 1353**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels à Héroïse Thibodeau architecte inc., pour la réalisation de services professionnels pluridisciplinaire dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 389 676,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17261 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 1 - d'accorder un contrat à Héroïse Thibodeau architecte inc, CIMA+ S.E.N.C. et Agence Relief Design.ca inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la réalisation de services professionnels en architecture, architecture de paysage, ingénierie, accessibilité universelle, signalisation et éclairage dans le cadre du projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 3 180 924,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17261;
- 2 - d'autoriser une dépense de 636 184,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 572 566,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.13 1185110002

---

**CM19 1354**

**Accorder un contrat de gré à gré à Placement Potentiel Inc., organisme à but non lucratif, et approuver une convention de services pour l'entretien sanitaire du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, au montant de 272 763,65 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Placement potentiel inc. pour l'entretien ménager du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une dépense totale de 272 763,65 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197157013

---

**CM19 1355**

**Accorder un contrat de gré à gré à Axia Services, organisme à but non lucratif, pour le service de gardiennage du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 203 969,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1902;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville et Axia Services pour les services de gardiennage du Marché Bonsecours, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 203 969,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198694001

---

À 20 h 40, le leader de la majorité appelle les articles 51.01 à 51.03, tel que convenu.

---

**CM19 1356**

**Nominations au Conseil des Montréalaises**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membre du Conseil des Montréalaises :
  - Darly Joseph en remplacement de Youla Pompilus-Touré, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en décembre 2022;
- 2- de désigner pour un premier mandat au Conseil des Montréalaises:
  - Mélissa Côté-Douyon à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, de janvier 2020 à janvier 2022;
  - Anuradha Dugal à titre de vice-présidente du Conseil des Montréalaises pour un mandat de deux ans, de février 2020 à février 2022;
- 3- de remercier Youla Pompilus-Touré pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197721006

---

**CM19 1357**

**Nominations au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Anne-Marie Parent, architecte paysagiste et urbaniste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de 3 ans;
- 2- de renouveler le mandat de Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022 et de la désigner à titre de seconde vice-présidente du Comité Jacques-Viger;
- 3- de renouveler le mandat de M. Patrick Marmen, président du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 20 décembre 2022;
- 4- de remercier Mme Sophie Beaudoin pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.02 1190132007

---

**CM19 1358**

**Nominations au Conseil interculturel de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la nomination des personnes suivantes au Conseil interculturel de Montréal (CIM) :
  - Monsieur Souleymane Guissé à titre de président, pour un mandat de 2 ans, de janvier 2020 à janvier 2022;
  - Madame Angela Sierra à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant le 23 mars 2021;
  - Madame Marie-Christine Jeanty à titre de vice-présidente, pour un premier mandat débutant en janvier 2020 et se terminant en janvier 2021;
- 2 - de renouveler le mandat de Monsieur François Fournier à titre de membre, pour une seconde fois, pour une période de trois ans se terminant en novembre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au CIM.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

51.03 1197968005

---

À 20 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.17, 20.30, 30.11 et 50.01 de l'ordre du jour, tel que convenu.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1359**

**Accorder un contrat de gré à gré à PME MTL Centre-Ouest, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une somme maximale de 298 935 \$, taxes incluses/ Approuver un projet de convention de services à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Ouest afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une durée de 12 mois, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 20 h 53, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le vice-président du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande au conseiller Alan DeSousa que les mots « mesquin, tendancieux et couteaux dans le dos » soient retirés car ils sont anti-parlementaires. Il insiste pour que le langage du conseiller DeSousa soit respectueux, sans procès d'intention. Le vice-président en appelle à la prudence dans le choix des mots et demande la poursuite des échanges.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

**CM19 1360**

**Approuver une convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (« TM ») et la Ville de Montréal (la « Ville ») aux termes de laquelle TM cède à la Ville tous ses éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la prise en charge par la Ville de toutes les dettes, les obligations, les responsabilités et tout le passif de TM / Approuver deux projets d'acte de cession par lesquels TM cède à la Ville tous ses actifs immobiliers, comprenant deux centres d'affaires, incluant le mobilier, ainsi que des terrains vacants, tous situés entre le boulevard Hymus au nord et le chemin Saint-François au sud et entourés par l'avenue Marie-Curie, dans l'arrondissement de Saint-Laurent / Approuver une convention de prise en charge et amendement des documents de prêts à intervenir entre la Ville et Investissement Québec (« IQ ») / Accorder une dépense de 1 963 393,66 \$, avant taxes, pour le paiement du solde dû par TM sur le prêt consenti par IQ**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1951;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver les projets de conventions suivants :

- a) une convention de distribution et de prise en charge à intervenir entre Technoparc Montréal (TM) et la Ville de Montréal (Ville) aux termes de laquelle TM cède à la Ville tous ses éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, en contrepartie de la prise en charge par la Ville de Montréal de toutes les dettes, les obligations, les responsabilités et tout le passif de TM;
- b) une convention de prise en charge et amendement des documents de prêt à intervenir entre la Ville et Investissement Québec (IQ);

2- d'approuver, sujet à l'approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les projets d'actes suivants :

- a) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville deux immeubles avec bâtiments érigés sis au 2300, rue Alfred-Nobel et au 7140, rue Albert-Einstein, constitués des lots 2 349 665 et 2 349 652, ainsi que des terrains constitués de rues aménagées ou projetées, d'espaces verts et milieux humides, connus et désignés comme étant les lots 1 163 807, 2 455 253, 2 455 254, 2 482 894, 5 578 515, 5 647 206, 5 647 207, 5 647 208, 5 030 240, 5 173 894, 5 173 895 et 6 292 303, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;
- b) un projet d'acte de cession par lequel TM cède à la Ville des terrains vacants connus et désignés comme étant la partie privative et la quote-part des droits indivis des lots 1 165 622, 1 165 624, 2 339 444 et 2 240 399 ainsi que les lots 2 597 314, 2 030 936, 2 339 446, 4 760 940, 4 886 113, 5 291 726, 2 030 934, 2 317 494, 1 136 735, 1 336 736, 2 482 896, 4 886 112, 4 886 115, 4 886 116, 5 030 239, 5 030 241, 5 058 724, 5 578 517 et 4 886 114, tous ces lots étant situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte;

3- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée de tous droits, privilèges, droits hypothécaires et droits de résolution (le cas échéant) créés en sa faveur aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 4 973 013, 5 048 562, 10 851 899 et 14 868 500;

4- d'approuver la signature des projets d'actes et de convention énumérés ci-dessus, pourvu que les actes et conventions qui seront signés soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes aux projets joints au présent dossier décisionnel;

5- d'approuver une dépense de 1 963 393,66 \$, avant taxes, afin de permettre le paiement du solde dû par TM sur le prêt consenti par IQ;

6- d'ajuster en 2020, le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), des revenus de 738 630 \$ et des dépenses de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes), le budget de fonctionnement du Service du développement économique (SDÉ) des dépenses de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) et le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information (STI) des dépenses de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes);

7- pour les années 2021 et suivantes, ajuster la base budgétaire de revenus au montant de 738 630 \$ et de dépenses au montant de 427 141 \$ (net des ristournes de taxes) du SGPI, ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 272 968 \$ (net des ristournes de taxes) du SDÉ et ajuster la base budgétaire des dépenses au montant de 25 197 \$ (net des ristournes de taxes) du STI.

---

Un débat s'engage.

---

Adoptée à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.30 1191368008

---

### CM19 1361

**Approuver la cession des certificats d'autorisation de Technoparc Montréal pour la réalisation des projets assujettis aux articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans l'Éco-campus Hubert-Reeves / Mandater le Service des affaires juridiques afin de représenter Technoparc Montréal dans le dossier Coalition Verte c. Technoparc Montréal et al**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la cession des certificats d'autorisation de Technoparc Montréal pour la réalisation des projets assujettis aux articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, c. Q-2) dans l'Écocampus Hubert-Reeves;
- 2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer et soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques afin de représenter Technoparc Montréal dans le dossier *Coalition verte c. Technoparc et al.*

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.11 1198454001

---

### CM19 1362

**Approuver le projet de protocole d'entente visant le prêt de services de M. Arnold Beaudin, cadre sur mandat, à Technoparc Montréal, du 23 avril 2019 au 28 février 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de M. Arnold Beaudin, cadre sur mandat, pour occuper un poste de directeur général à Technoparc Montréal, pour la période du 23 avril 2019 au 28 février 2020;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

50.01 1197099001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16, et 20.18 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM19 1363

**Conclure six ententes-cadres pour une période de quarante-huit (48) mois avec la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de sellettes, de manchons, de tuyaux de cuivre et de PVC pour le réseau d'égouts et d'aqueducs de la Ville de Montréal - Dépense totale estimée des ententes de 2 121 730,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17655 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 1, 2, 5 et 6, d'une durée de quarante-huit (48) mois, pour la fourniture de sellettes, manchons, tuyaux de cuivre et PVC pour le réseau égout et aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17655 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (incluant les taxes)
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	1	282 132,06 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	2	792 580,28 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	5	141 451,64 \$
St-Germain Égouts et Aqueducs inc.	6	599 335,53 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 272 324,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197360006

---

#### **CM19 1364**

#### **Approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal du projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels (dossier décisionnel 1198480005);
- 2 - d'autoriser le greffier à signer cette entente-cadre, pourvu que cette entente soit substantiellement conforme de l'avis de la Direction des affaires civiles au projet d'entente-cadre joint au présent dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198480007

---

#### **CM19 1365**

#### **Approuver les projets d'avenants, et autoriser une dépense additionnelle de 25 886,81 \$, taxes incluses, remboursables à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires, dans le cadre des ententes intermunicipales intervenues entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Sainte-Anne-de-Bellevue (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 25 886,81 \$, taxes incluses, remboursable à la Ville de Montréal, pour l'acquisition de terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale supplémentaires;

- 2- d'approuver les projets d'avenants modifiant les ententes intermunicipales intervenue entre la Ville de Montréal et les villes liées de Mont-Royal (CM18 0646), de Pointe-Claire (CM18 0238), de Sainte-Anne-de-Bellevue (CM18 0238) et de Westmount (CM15 0977);
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198112001

---

#### **CM19 1366**

**Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais » / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), établissant les modalités et conditions relatives au versement par l'UMQ à la Ville d'une contribution financière de 400 000 \$ pour la réalisation du projet « L'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'accélérer le déploiement de la 5G sur le territoire montréalais »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au montant de 400 000 \$;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1198113002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1367**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à 9166-5562 Québec inc., un terrain ayant front sur la 4<sup>e</sup> Avenue à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 733,8 mètres carrés, pour une somme de 234 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1948;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9166-5562 Québec inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 733,8 mètres carrés, situé sur la 4<sup>e</sup> Avenue à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 234 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197723006

---

**CM19 1368**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières, au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, à des fins d'entreposage d'archives, pour un loyer total de 77 939,25 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail aux termes duquel les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph louent de la Ville de Montréal des locaux d'une superficie totale de 219 mètres carrés dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, moyennant un loyer total de 77 939,25 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1195941007

---

**CM19 1369**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, un espace de bureau situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie locative de 10 032 pieds carrés incluant 119 cases de stationnement, dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, pour un loyer total de 488 850 \$, non taxable**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à l'Agence de mobilité durable, pour un terme de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, une partie de l'édifice situé au 1500, rue des Carrières et une partie du terrain constitué du lot 2 537 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de bureau de 10 032 pieds carrés, incluant 119 cases de stationnement dans le cadre des fonctions des agents de stationnement, et ce, pour une somme de 488 850 \$, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (dossier décisionnel 1198480007);
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1190515011

---

**CM19 1370**

**Accorder un soutien financier de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de faire un don de 275 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1197921001

---

**CM19 1371**

**Accorder un soutien financier de 300 000 \$, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques annuels / Approuver un projet de convention à cet effet - Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 100 000 \$ en 2020, 2021 et 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de deux forums stratégiques annuels, sur une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 100 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198480003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.29 et 20.31 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM19 1372**

**Accorder un soutien financier de 225 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation de trois études portant sur la mobilité des personnes, la mobilité des marchandises et l'abordabilité des loyers commerciaux et industriels montréalais, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 75 000\$ en 2020, 2021 et 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation de trois études portant sur la mobilité des personnes, la mobilité des marchandises et l'abordabilité des loyers commerciaux et industriels montréalais, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 75 000 \$ en 2020, 2021 et 2022;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198480002

---

### CM19 1373

**Accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Fonds Ville-Marie faisant affaires sous le nom MR3 Montréal Relève, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet - Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 450 000 \$ en 2020, de 225 000 \$ en 2021 et 75 000 \$ en 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Fonds Ville-Marie faisant affaires sous le nom MR3 Montréal Relève, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité de 450 000 \$ en 2020, de 225 000 \$ en 2021 et de 75 000 \$ en 2022;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1198480004

---

### CM19 1374

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AlterGo pour réaliser le projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir », soit un montant de 75 000 \$ pour 2019 et un montant de 75 000 \$ pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à AlterGo, afin de réaliser le projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir », soit un montant de 75 000 \$ pour 2019 et un montant de 75 000 \$ pour 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198444008

---

#### CM19 1375

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 939 996,20 \$ à différents organismes pour les années 2020, 2021 et 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 939 996,20 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022 aux organismes ci-après désignés, pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux :

	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Contribution totale 2020-2022</b>
1	Le Club Gymnix Inc.	291 494,94 \$
2	Club aquatique CAMO Montréal (natation) inc.	299 982 \$
3	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) inc.	169 410 \$
4	Club de plongeon CAMO Montréal inc.	179 109,26 \$
	<b>Total</b>	<b>939 996,20 \$</b>

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'approuver les projets de conventions-prêt d'installations avec les organismes suivants : Sports Montréal inc., Club 50 ans+ de Claude-Robillard et Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia inc., selon les termes et conditions prévus aux projets de convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.29 1191543004

---

#### CM19 1376

**Approuver le versement d'une indemnité de 416 650 \$ à la Société en commandite Stationnement de Montréal, dans le cadre de la résiliation d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CO95 00785 - modifiée) / Approuver un projet d'acte par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, sans considération monétaire / Ajuster la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour un montant de 416 650 \$ en 2020**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1952;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le versement d'une indemnité de 416 650 \$ à la Société en commandite Stationnement de Montréal, dans le cadre de la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CO95 00785 - modifiée);

- 2- d'approuver un projet d'acte de cession des actifs par lequel la Société en commandite Stationnement de Montréal cède à la Ville l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés au stationnement tarifé, sans considération monétaire;
- 3- d'autoriser le greffier à signer l'acte de cession des actifs, pourvu que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 4- d'autoriser le greffier et le directeur du Service des finances, à titre de fondé de pouvoir, à signer tout acte de mainlevée qui pourrait être requis pour obtenir la radiation au registre foncier de l'hypothèque consentie par la Société en commandite Stationnement de Montréal en faveur de la Ville et du directeur du Service des finances et publiée le 11 mai 1995 sous le numéro 4 779 244, laquelle hypothèque affecte les biens de la Société en commandite Stationnement de Montréal et s'éteindra par confusion par l'acquisition de ces mêmes biens par la Ville aux termes de l'acte de cession des actifs;
- 5- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire du Service de l'urbanisme et de la mobilité d'un montant de 416 650 \$ en 2020;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198480005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1377**

#### **Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1772;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, par sa résolution CM19 1239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la somme de 274,2 M\$ prise à même le fonds général soit affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193843014

---

**CM19 1378****Adoption d'une résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2020)**

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1776;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019, par sa résolution CM19 1240;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2020, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	246 853	2,916
Beaconsfield	459 162	5,424
Côte-Saint-Luc	550 237	6,500
Dollard-Des Ormeaux	828 823	9,792
Dorval	1 379 167	16,293
Hampstead	217 680	2,572
L'Île-Dorval	1 530	0,018
Kirkland	598 961	7,076
Mont-Royal	1 091 878	12,899
Montréal-Est	317 121	3,746
Montréal-Ouest	116 686	1,379
Pointe-Claire	1 257 656	14,858
Senneville	63 735	0,753
Sainte-Anne-de-Bellevue	145 560	1,720
Westmount	1 189 639	14,054
<b>Total</b>	<b>8 464 686</b>	<b>100,000</b>

2 - Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2020, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193843010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.03 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1379**

**Prolonger jusqu'au 26 octobre 2021 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger, jusqu'au 26 octobre 2021, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM17 0171 relativement à l'octroi de subventions dans le cadre des programmes suivants : le programme de soutien financier des interventions effectuées par un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif, qui ont pour objectif le développement des affaires dans un secteur touché par des travaux d'infrastructure majeurs et le programme de soutien financier des démarches d'un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif visant la création d'une société de développement commercial, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191179016

---

**CM19 1380**

**Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190525002

---

**CM19 1381**

**Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019 par sa résolution CE19 1877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1524 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1194073002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CM19 1382

**Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1955;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1528 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.06 et 30.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 21

La présidente du conseil déclare les articles 30.06 et 30.07 rejetés, puisque la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres requise n'a pas été obtenue, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence

30.06 1198514002

---

**CM19 1383**

**Prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1527 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur les articles 30.06 et 30.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

**Résultat :** En faveur : 38  
Contre : 21

La présidente du conseil déclare les articles 30.06 et 30.07 rejetés, puisque la majorité des deux tiers (2/3) des voix des membres requise n'a pas été obtenue, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence

30.07 1198514003

---

**CM19 1384**

**Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal qui sont de propriété municipale ou d'une autre personne morale de droit public**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la directive intitulée « Directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal » jointe au dossier décisionnel, pour les terrains qui sont de propriété municipale ou d'un autre organisme public.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1196814004

---

**CM19 1385**

**Approuver la publication des rapports annuels des organismes recevant des subventions de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, visés par l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la publication des rapports annuels des organismes recevant des subventions de 100 000 \$ et plus de la Ville de Montréal, visés par l'art. 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, sur une page Web du site Internet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1190310010

---

### CM19 1386

#### **Adopter l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture / Mandater le Bureau du design au Service du développement économique afin qu'il coordonne sa mise en oeuvre**

Attendu que les objectifs mondiaux en développement durable, la transition écologique et l'urgence climatique exigent une redéfinition des pratiques et des modèles de développement et d'aménagement urbains, l'utilisation de nouveaux outils et processus et une manière différente de concevoir et de vivre la ville;

Attendu que l'UNESCO a désigné Montréal Ville UNESCO de design en 2006 soulignant son engagement et sa détermination à miser sur la force des designers pour améliorer la qualité de ses milieux de vie;

Attendu que l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture se veut un levier pour réussir la transition écologique, juste, équitable et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de sa mise en oeuvre;

Attendu que la Ville de Montréal désire instaurer des pratiques et des processus qui conjuguent créativité et innovation, stimulent le renouvellement des idées, répondent aux besoins humains, trouvent des solutions aux enjeux financiers, génèrent de la valeur et favorisent la participation et l'engagement de toutes et tous;

Attendu que la Ville de Montréal est consciente qu'il faut changer ses façons de faire pour concevoir, préserver et valoriser un cadre bâti et un paysage urbain montréalais de qualité;

Attendu que la Ville de Montréal souhaite faire de la durabilité - aux plans social, culturel, économique et environnemental - un objectif intégrateur favorisant la réalisation de projets qui prennent en compte la complexité et la multi-dimensionnalité de la vie urbaine, améliorent la vie des citoyens et ont un impact positif sur la planète;

Attendu que la Ville de Montréal doit être exemplaire et garantir la production d'un design et d'une architecture de qualité partout sur son territoire et susciter un effet d'entraînement auprès d'autres villes et acteurs gouvernementaux;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1964;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le premier Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture et, incidemment de :
  - mettre en place des objectifs et des mesures visant la qualité et la durabilité en design et en architecture dans les plans et les politiques municipales;
  - recourir à des processus Qualité Design, voire d'en expérimenter de nouveaux, dès la phase de vision et de planification des projets;
  - sensibiliser et former tous les acteurs de ce virage Qualité Design.

2- d'assurer le déploiement de l'Agenda en :

- confiant le mandat de coordination de sa mise en oeuvre au Bureau du design de la Ville;
- transformant le plan sectoriel Créer Montréal 2018-2020 vers un plan transversal de mise en oeuvre de l'Agenda 2020-2030;
- déterminant, dans le Plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) de la Ville de Montréal, les besoins en expertises spécialisées, consacrées à l'intégration et l'application des processus Qualité Design au sein de chaque service, de chaque arrondissement et de chaque organisme paramunicipal donneur d'ordres en design et en architecture;
- créant un groupe d'intégrateurs des processus Qualité Design au sein des services, des arrondissements et des organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1196202001

---

### Article 30.12

**Autoriser, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat accordé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233) pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'autoriser le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat octroyé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233), pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, conditionnellement à l'approbation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable par le conseil municipal (dossier décisionnel 1198480007).

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et questionne la pertinence du maintien de l'étude de ce dossier à l'ordre du jour étant donné que les dossiers complémentaires, soient les articles 30.06 et 30.07, qui demandaient la prolongation du transfert à la ville centre, de la compétence des arrondissements en matière de gestion du stationnement sur la voirie locale, n'ont pas obtenu la majorité requise lors du vote sur ces dossiers.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole respectivement au leader de la majorité, M. François Limoges, et au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le leader de la majorité et le conseiller Caldwell prennent à tour de rôle la parole pour expliquer au chef de l'opposition officielle que tout dossier inscrit à l'ordre du jour du conseil est pertinent et recevable, car c'est la prérogative du comité exécutif de soumettre les dossiers qu'il souhaite voir inscrits, et que le contrat pour le présent dossier s'appliquera pour la gestion du stationnement sur la voirie artérielle qui est du ressort de la ville centre.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Karine Boivin-Roy

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au paragraphe 1 de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et indique qu'il n'y a pas de consentement unanime sur la proposition de retour au comité exécutif.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège quant aux propos tenus par le leader de la majorité concernant les intentions de l'opposition officielle quant aux résultats du vote sur les articles 30.06 et 30.07.

La présidente du conseil demande au chef de l'opposition officielle de préciser sa question de privilège.

Le leader de la majorité intervient et retire ses paroles. La présidente du conseil déclare l'incident clos.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de retourner l'article 30.12 au comité exécutif pour plus ample étude.

La présidente du conseil met aux voix la proposition de retour au comité exécutif de l'article 30.12 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21

Contre : 38

La présidente du conseil déclare la proposition à l'effet de retourner l'article 30.12 au comité exécutif pour plus ample étude rejetée à la majorité des voix.

---

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 17 décembre 2019, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 16 décembre 2019  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 17 décembre 2019, 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de Ville,  
Édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Richard Deschamps, M. Pierre Lessard-Blais et M. Abdelhaq Sari.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.02 :**

Mme Christine Black, M. Sterling Downey, Mme Micheline Rouleau et M. Philippe Tomlinson.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Stéfán Marquis	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	À la suite d'une pétition de 6924 noms au sujet de la sauvegarde de l'aréna du YMCA, est-ce que la Ville va tenter de préserver cet aréna / Commentaires sur l'importance de conserver cet espace
Mme Johanne Dion	Mme Valérie Plante (M. François William Croteau)	Concernant la mise en place du nouveau réseau 5G, souhaite une consultation citoyenne par l'entremise de l'Office de consultation publique / Réitère sa question sur une possible consultation publique avant le déploiement du réseau 5G <b>Dépôt de document</b>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 45. Elle remercie les deux personnes, l'une s'identifiant comme femme et l'autre s'identifiant comme homme qui ont posé des questions et qui se sont déplacé.e.s pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

\* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Pourquoi l'Administration n'a-t-elle pas évoqué le « chapitre Montréal » dans le cas de l'adoption de la Loi sur la laïcité, alors qu'elle l'a fait pour la Loi encadrant la consommation du cannabis sur le domaine public / Reformule la même question

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège en demandant à la mairesse de Montréal de se raviser car il juge que certains propos qu'elle a tenus à son endroit sont inexacts et peuvent être perçus comme étant diffamatoires.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole pour citer l'entente entre les leaders à l'effet que les questions de privilège soient à la fin de la période de questions des membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy. Celle-ci précise que l'article 101 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) permet qu'un membre du conseil pose une question de privilège en tout temps s'il se sent lésé.

La présidente du conseil accepte de traiter dès maintenant la question de privilège et clôt le débat en indiquant qu'elle n'interprète pas l'analyse et les propos de la mairesse comme étant diffamatoires.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle pour la suite de la période de questions des membres du conseil.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Est-ce que l'Administration a mandaté la Direction générale sur le projet de disponibilité des produits menstruels dans les édifices municipaux, et à quel moment les Montréalaises auront-elles accès à ces produits
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Taxes municipales touchant les locaux commerciaux vacants - Questionne l'Administration concernant les recommandations à ce sujet lors d'une consultation

---

À 10 h,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy  
 appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Exprime le souhait que l'Administration analyse toutes les options afin de venir en aide aux commerçants
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Souhaite obtenir une mise à jour et des explications dans le dossier de la Corporation des marchés publics (marché Jean-Talon) / Souhaite qu'un plan de redressement soit rapidement mis de l'avant

Le conseiller Francesco Miele soulève une question de privilège relativement à l'expression « pour faire le spectacle » utilisée par le conseiller Robert Beaudry. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Beaudry de se rétracter à cet égard. Le conseiller Robert Beaudry remplace l'expression par « développement économique ».

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 07.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

À 10 h 07, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude de l'article 30.12

---

#### **CM19 1387 (suite)**

**Autoriser, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert à l'Agence de mobilité durable de la balance du contrat accordé à G4S Solutions de Sécurité (Canada) ltée (CM15 1233) pour la fourniture de la main-d'oeuvre destinée à l'application de la réglementation du stationnement, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Verdun**

---

Le débat se poursuit sur l'article 30.12.

---

La présidente du conseil déclare l'article 30.12 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité cède à son tour la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole pour mentionner que pour cette dernière séance du conseil, et qu'en cette période des fêtes, il porte un costume aux couleurs de Noël dans le but d'amasser des fonds pour l'organisme Mission Bon Accueil.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole pour questionner l'intervention du président du comité exécutif, puisque ce sujet n'est pas à l'ordre du jour du conseil, et que les membres du conseil doivent être informés de tout changement à l'ordre du jour. Il indique également que le mot « mesquin » utilisé par le président du comité exécutif est un mot antiparlementaire.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la mairesse de Montréal.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole pour indiquer que le président du comité exécutif, comme à chaque année, porte un costume spécial afin d'amasser des fonds pour l'organisme Mission Bon Accueil, et que cela se fait en toute camaraderie.

La présidente du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole à M. Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et retire le mot « mesquin » qu'il a utilisé plus tôt. M. Dorais invite les membres du conseil à faire des dons en espèces dans l'enceinte même du conseil, ou bien en ligne sur le site internet de l'organisme, Mission Bon Accueil.

La présidente du conseil remercie le président du comité exécutif pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

#### **CM19 1388**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux et les coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190668001

---

#### **CM19 1389**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 215 000 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1196354002

---

**CM19 1390**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198146006

---

**CM19 1391**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1198146007

---

**CM19 1392**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (14-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1198146008

---

**CM19 1393**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1190566001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1394**

##### **Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1242;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1242;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1795;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.01 1193843004

*Règlement 19-054*

---

#### **CM19 1395**

##### **Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1243;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1243;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.02 1193843005

*Règlement 19-055*

---

**CM19 1396**

**Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1244;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1244;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.03 1193843006

*Règlement 19-056*

---

**CM19 1397**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1245;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1245;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.04 1193843011

*Règlement 10-007-4*

---

**CM19 1398**

**Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1246;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 novembre 2019 par sa résolution CM19 1246;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2019 par sa résolution CE19 1793;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Giuliana Fumagalli  
Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.05 1195205005

*Règlement 19-057*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.07 de l'ordre du jour, et de reporter à plus tard l'étude de l'article 42.08.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM19 1399**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1218;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1218;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Luis Miranda  
M. Marvin Rotrand  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.06 1191103006

*Règlement 08-056-6*

---

#### **CM19 1400**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1219;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1219;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1708;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relative à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1191179014

*Règlement 19-022-1*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1401**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1543, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 1543 du conseil municipal du 17 décembre 2018 adoptant le projet de règlement P-04-047-198;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 21 mars 2019 et le 17 avril 2019 dans les locaux de l'OCPM, tel qu'il appert dans son rapport en date du 6 juin 2019;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 19 août 2019, par sa résolution CM19 0807;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 et du 27 novembre 2019 par ses résolutions CE18 2013 et CE19 1829;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011).

Adopté à l'unanimité.

44.01 1180607007

*Règlement 04-047-198*

---

**CM19 1402**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », à l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018 par sa résolution CM18 1544, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 1544 du conseil municipal du 17 décembre 2018 adoptant le projet de règlement P-11-018-3;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation les 3 et 24 avril 2019, tel qu'il appert dans son rapport en date du 17 juin 2019;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de ladite commission lors de l'assemblée du 17 juin 2019, par sa résolution CM19 0647;

Attendu qu'à la suite de ces assemblées de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-11-018-3;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 et du 11 décembre 2019 par ses résolutions CE18 2077 et CE19 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1184188001

*Règlement 11-018-3*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM19 1403**

**Nommer « avenue du Cirque » la partie de la 2<sup>e</sup> Avenue située au nord de la rue Jarry Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019 par sa résolution CE19 1835;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « avenue du Cirque » la partie de la 2<sup>e</sup> Avenue située entre la rue Jarry Est et la rue Deville, constitué du lot 1 745 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521014

---

**CM19 1404**

**Renommer « parc du Centenaire-de-Parc-Extension » la place du Centenaire-de-Parc-Extension, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1984;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Centenaire-de-Parc-Extension » la place du Centenaire-de-Parc-Extension, constitué du lot 4 947 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située face à la rue Saint-Roch, entre les avenues Wiseman et Stuart, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521019

---

**CM19 1405**

**Renommer « parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine » le parc du Bon-Air, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine » le parc du Bon-Air, situé à l'angle de la rue Everett et de la 8<sup>e</sup> Avenue, constitué du lot 2 165 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.03 1194521018

---

**CM19 1406**

**Nommer le parc Ermanno-La Riccia dans l'arrondissement de Saint-Léonard**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019 par sa résolution CE19 1986;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais  
M. Dominic Perri  
M. Michel Bissonnet  
M. Giovanni Rapanà

Et résolu :

de nommer « parc Ermanno-La Riccia » le nouveau parc du secteur des bassins du domaine Chartier, situé au sud de la rue J.-B.-Martineau, entre le boulevard Viau et la rue de Toulon et constitué des lots numéros 2 481 875 et 2 481 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

---

Un débat s'engage.

---

Les conseillers Dominic Perri et Giovanni Rapanà déposent les documents suivants :

- Deux livres écrits par M. Ermanno La Riccia intitulés « Viaggio in paradiso » et « Terra Mia »;
- Deux exemplaires d'une biographie de M. Ermanno La Riccia;
- Un article de journal écrit par M. Ermanno La Riccia titré « Giovanni Rapanà il vero protagonista di una grande vittoria »

Adopté à l'unanimité.

46.04 1194521020

---

À 10 h 40, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 42.08, tel que convenu.

---

**CM19 1407****Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6)**

Vu l'avis de motion donnée du Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1220;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 novembre 2019 par sa résolution CM19 1220;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2019 par sa résolution CE19 1764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.08 1192923001

*Règlement 19-058*

---

**Article 65.01****Motion pour instaurer une charte des droits des usagers à la Société de transport de Montréal**

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, retire l'article 65.01 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

**CM19 1408****Motion demandant un plan de redressement visant le retour à l'équilibre du ratio d'endettement pour respecter la Politique de gestion de la dette**

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2004 une Politique de gestion de la dette (Politique) prévoyant un ratio d'endettement maximal de 100 % des revenus de la Ville;

Attendu que l'objectif de la Politique est de constituer un guide qui encadre les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur;

Attendu qu'il n'est pas prudent de s'endetter déraisonnablement soit au-delà de la capacité de payer de ses citoyens et que la Ville de Montréal doit s'assurer de conserver une marge de manoeuvre pour faire face aux imprévus;

Attendu que pour dépasser la limite d'endettement, l'administration a besoin de demander une dérogation à la *Politique de gestion de la dette* au conseil municipal;

Attendu que les élus formant l'administration montréalaise ont voté, pour la première fois de l'histoire de la Ville de Montréal, en faveur d'une dérogation à la Politique lors du conseil municipal du 17 décembre 2018 leur permettant de dépasser le ratio d'endettement à 115 % pour l'année 2019 (GDD : 1183894003);

Attendu que le Service des finances de la Ville de Montréal estime son niveau d'endettement à 111 % en 2019, soit 11 % au-dessus de la limite de la Politique;

Attendu que la Ville de Montréal a déposé son Budget 2020 le 25 novembre 2019 et que celui-ci prévoit un ratio d'endettement de 109 % en 2020;

Attendu que l'administration a annoncé son intention de demander au conseil municipal une dérogation à la Politique de gestion de la dette jusqu'en 2026 (7 ans) pour permettre à la Ville de s'endetter à 120 % de ses revenus;

Attendu que de déroger à la Politique pour une période de sept (7) années consécutives crée un dangereux précédent et constitue une abrogation déguisée de celle-ci;

Attendu que les agences de notation Moody's et Standard & Poors mentionnent dans leurs plus récents avis au sujet de la Ville de Montréal que le niveau de la dette est élevé et que si le ratio d'endettement dépassait 120 %, cela entraînerait un risque de décote pour Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

que la Ville de Montréal dépose au conseil municipal au plus tard le 31 mars 2020 un plan de redressement chiffré et détaillé visant le retour à l'équilibre du ratio d'endettement et le respect de la *Politique de gestion de la dette*.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et au conseiller Alan DeSousa.

Le chef de l'opposition officielle et le conseiller DeSousa prennent, à tour de rôle, la parole rappelant les nombreuses discussions sur les enjeux de la Politique de la gestion de la dette et sur la nécessité d'avoir un portrait d'ensemble. Le conseiller DeSousa remercie le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, pour son engagement à fournir les scénarios privilégiés pour la projection de la dette ce qui permettra une meilleure compréhension de la situation. Il poursuit son intervention et souligne l'importance d'établir une stratégie en se fixant des objectifs et des moyens de réduire la dette le plus rapidement possible pour assurer une plus grande flexibilité à l'Administration pour faire des choix. Le conseiller DeSousa émet le souhait qu'un plan soit déposé au conseil municipal au premier trimestre de l'année 2020.

À 10 h 53, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

---

Le débat se poursuit.

---

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif prend la parole et réitère ses propos tenus lors de la séance de l'adoption du budget à l'effet que l'exercice de planification concernant la gestion de la dette a été effectuée de manière responsable par le Service des finances et la Direction générale avec une vision à plus long terme. Il mentionne également qu'une planification détaillée sera déposée au prochain budget.

Le vice-président du conseil remercie le président du comité exécutif et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole en faisant part de sa divergence d'opinion concernant la stratégie à préconiser pour la gestion de la dette et réitère sa demande à l'effet qu'un plan de redressement détaillé soit déposé.

Le vice-président du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

À 11 h 18, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur :** Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli et Rotrand (21)

**Votent contre :** Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Rabouin, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Normand, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (38)

**Résultat :** En faveur : 21  
Contre : 38

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.02

---

### **CM19 1409**

#### **Motion pour privilégier l'achat local dans la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal**

Le conseiller Aref Salem dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.03 qui fait mention notamment de l'importance d'intégrer un chapitre sur l'achat local, à la demande du conseiller Jean-François Parenteau. La nouvelle version de cette motion se lit comme suit :

Attendu que la Politique d'approvisionnement de la Ville a été révisée en 2019 et a pour objectifs, notamment, de confirmer les principes et valeurs de l'organisation dans ses relations d'affaires, de définir les règles des échanges commerciaux et transactionnels entre la Ville et ses fournisseurs et de maintenir de saines relations d'affaires basées sur la compétence et le respect des parties;

Attendu que le seuil de la dépense associée à un contrat conclu par la Ville de Montréal est actuellement de 101 100 \$, seuil décrété par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV);

Attendu que le Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) adopté en vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV permet à la Ville de conclure un contrat de gré à gré lorsqu'il comporte une dépense inférieure à ce seuil (article 33);

Attendu que lorsque le contrat conclu de gré à gré comporte une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, la Ville doit respecter les règles favorisant la rotation des contractants prévues à l'article 34 du RGC;

Attendu que, selon les articles 33 et 34 du RGC, la Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000\$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et que la Ville ne peut pas approuver la conclusion d'un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une des personnes suivantes : une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 depuis moins de 90 jours et dont ledit contrat relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé et lorsqu'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que la politique d'approvisionnement peut être utilisée pour des bénéfices complémentaires à son objet principal qui est l'achat;

Attendu que la littérature scientifique a développé le concept de viabilité ou de durabilité pour décrire une chaîne d'approvisionnement d'une administration publique qui inclut la combinaison du développement économique, du développement social et du respect de l'environnement;

Attendu que l'achat local est bénéfique pour le développement économique dans la mesure où les entreprises locales distribuent davantage d'argent dans la localité que les grandes chaînes et les multinationales;

Attendu que l'investissement économique dans la communauté stimule l'emploi direct et indirect et favorise une diversification de l'économie qui la rend plus stable et moins sujette à un déclin rapide advenant une crise;

Attendu que le développement social bénéficie davantage aux entreprises locales puisqu'elles contribuent deux fois plus à la communauté en dons et commandites que les grandes entreprises;

Attendu que les entreprises locales sont soumises aux lois régissant le travail, la fiscalité et l'éthique votées dans nos parlements nationaux;

Attendu que les produits locaux voyagent moins, donc que leur transport émet moins de gaz à effet de serre;

Attendu que la consommation locale est identifiée comme une des composantes de la consommation responsable selon l'Observatoire de la consommation responsable;

Attendu que l'intéressante notion de marge préférentielle existe dans plusieurs pays européens; que celle-ci consiste à accorder un escompte préférentiel aux entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail, les organismes sans but lucratif et les entreprises locales et qu'une analyse sur ses limites et son application dans le cadre légal québécois s'avère nécessaire;

Attendu que la Politique d'approvisionnement actuelle privilégie les entreprises d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables;

Attendu que plusieurs administrations au Québec ont adopté des politiques de gestion contractuelle ou d'approvisionnement qui incluent une dimension d'achat local dont Rimouski, Sherbrooke, Blainville, Carignan, Thurso, Laval, Saint-Eustache, Sorel-Tracy, Saint-Bruno-de-Montarville, et des arrondissements de Montréal dont Lachine et Verdun;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Dominic Perri  
M. Jean-François Parenteau

Et résolu :

- 1- qu'une analyse soit réalisée sur les politiques d'achat local existantes dans les arrondissements de Montréal et les autres municipalités québécoises afin d'évaluer leur efficacité et s'inspirer des meilleures pratiques;
- 2- qu'une nouvelle révision de la Politique d'approvisionnement de la Ville soit réalisée en 2020 et que des recommandations soient faites à l'Administration portant particulièrement sur l'achat local, la marge préférentielle et la rotation des fournisseurs, dans le but de favoriser les fournisseurs locaux, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les organismes sans but lucratif lors de l'octroi de contrats de gré à gré pour les seuils prévus par la loi.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy demande une suspension des travaux afin que les membres de l'opposition officielle puissent prendre connaissance de la nouvelle version de la motion.

À 11 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux pour une période de 5 minutes.

À 11 h 35, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem.

Le conseiller Salem mentionne que d'un commun accord avec le conseiller Parenteau, un amendement sera apporté au deuxième résolu de la motion afin d'ajouter les mots « de Montréal » entre les mots « lucratif » et « lors », pour que le deuxième résolu se lise comme suit :

« qu'une nouvelle révision de la Politique d'approvisionnement de la Ville soit réalisée en 2020 et que des recommandations soient faites à l'Administration portant particulièrement sur l'achat local, la marge préférentielle et la rotation des fournisseurs, dans le but de favoriser les fournisseurs locaux, les entreprises d'économie sociale, les coopératives de travail et les organismes sans but lucratif de Montréal lors de l'octroi de contrats de gré à gré pour les seuils prévus par la loi. »

La présidente du conseil remercie le conseiller Salem, et cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau.

Le conseiller Parenteau indique être en accord avec la demande d'amendement au deuxième résolu de la motion.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à l'unanimité, tel qu'amendé.

65.03

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller M. Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et remercie ses collègues du conseil municipal des efforts consentis pour avoir mené à bien et dans la collégialité ce dernier conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand, et cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le président du comité exécutif prend la parole et souhaite un joyeux temps des fêtes à tous. Il poursuit en indiquant que les membres du conseil, en tant qu'élus, visent à améliorer la condition de vie des Montréalaises et Montréalais, et faire en sorte que tous puissent vivre dans un environnement sain et où l'on peut s'épanouir.

Le chef de l'opposition officielle prend à son tour la parole et souhaite de joyeuses fêtes à tous. Il indique également que cette période est propice pour prendre un temps de relâche avec la famille et les proches et se reposer.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole. Elle mentionne que c'est la première fois que les membres du conseil de ville vivent un si grand déménagement. Elle souligne le travail des membres de toutes les équipes de l'hôtel de ville. Elle poursuit et indique que ces assemblées sont rendues possibles grâce, notamment, au greffier, Me Yves Saindon, et à toute son équipe, au Bureau de la présidence, aux techniciens du Service du matériel roulant et des ateliers, à l'équipe de l'audio, aux agents de sécurité, aux policières et policiers du SPVM, à l'équipe de l'entretien ménager, aux équipes de montage et de la webdiffusion, à la halte-garderie, ainsi qu'au Service des technologies de l'information. La présidente du conseil profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de Mme Lynne Trépanier, du Service du greffe; elle la remercie du travail accompli et lui souhaite une bonne retraite. De plus, elle remercie les membres des médias qui suivent les débats du conseil par la webdiffusion, n'ayant plus accès à la salle du conseil. Pour terminer, la présidente du conseil souhaite un joyeux temps des fêtes à tous les membres présents.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et remercie ses collègues pour leur travail et leur contribution à la vie démocratique montréalaise. Elle poursuit en remerciant à son tour les employés de la Ville, en rappelant que ce sont eux qui font « rouler » la Ville, et leur souhaite un beau temps des fêtes. Elle souhaite également un joyeux temps des fêtes aux citoyennes et citoyens.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole à la conseillère Mme Mary Deros.

La conseillère Deros prend la parole et souhaite un joyeux Hanukkah à la communauté juive.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros, et souhaite à nouveau de joyeuses fêtes à tous.

---

À 11 h 37, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Cathy Wong  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE

## **ANNEXE – ARTICLE 7.03**

### **INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2019 Le 16 décembre 2019**

---

**Plante, Valérie, Beaudry, Robert, Black, Christine, Boivin-Roy, Karine, Bourgeois, Caroline, Deros, Mary, Filato, Rosannie, Fumagalli, Giuliana, Giannou, Effie, Gosselin, Christine, Guay, Richard, Langevin, Benoit, Lessard-Blais, Pierre, Limoges, François, Marinacci, Normand, McQueen, Peter, Mauzerolle, Sophie, Miele, Francesco, Montgomery, Sue, Norris, Alex, Parent, Marie-Josée, Puzé, Jocelyn, Perri, Dominic, Popeanu, Magda, Rossi, Chantal, Rouleau, Micheline, Ryan, Richard, Salem, Aref, Sari, Abdelhaq, Sauvé, Craig, Sigouin, Anne-Marie, Tomlinson, Philipe, Vodanovic, Maja, Watt, Stéphanie, Wong, Cathy.**